

Déclarez mes achats en commerce équitable dans ma cantine , comment faire ?

Depuis 2022, la loi EGALIM impose que **tous les restaurants collectifs intègrent au moins 50 % de produits durables et de qualité**, dont **20 % issus de l'agriculture biologique**. Concrètement, les établissements doivent intégrer des produits répondant à des signes officiels de qualité (agriculture biologique, label rouge, AOP, etc.) ou issus de démarches reconnues comme durables, **comme le commerce équitable** !

En complément, la loi EGALIM impose également la **télédéclaration annuelle des achats alimentaires** sur la plateforme publique **Ma Cantine**. Tous les gestionnaires de restauration collective doivent y renseigner les données d'achats de l'année précédente afin de vérifier leur conformité avec les objectifs réglementaires. Cette démarche permet de suivre l'atteinte des 50 % de produits durables et de qualité.

 La campagne de télédéclaration 2026 des données d'achats alimentaires pour les restaurations collectives est ouverte. Vous avez jusqu'au 31 mars pour faire vos déclarations !

 **Nouveauté 2026** : il est désormais possible de déclarer vos achats en commerce équitable. Et c'est très facile !

1 - Vous déclarez d'un côté vos achats de **produits labellisés bio et commerce équitable (c'est une situation fréquente).**

Voici la case dans laquelle entrer vos montants d'achat (ces montants restent inclus dans le total des achats Bio)

Etape 3 sur 7

Valeurs totales des achats Bio et SIQO (Label Rouge, AOC / AOP, IGP, STG)

Etape suivante : Valeurs totales des autres achats EGALIM ou critères d'achats

Produit ayant plusieurs labels : la valeur d'achat ne pourra être comptée que dans une seule des catégories. Par exemple, un produit à la fois biologique et label rouge ne sera comptabilisé que dans la catégorie 'bio'.

La valeur (en € HT) de mes achats Bio ou en conversion Bio

195,66 € HT

Remplir les achats bio avec **195,66**

Dont valeur (en € HT) de mes achats Bio et Commerce équitable

Optionnel

Je ne sais pas € HT

Outil "Mes achats". Vous n'avez pas renseigné d'achats Bio et Commerce équitable

La valeur (en € HT) de mes achats SIQO (Label Rouge, AOC / AOP, IGP, STG)

0 € HT

Remplir les achats SIQO avec **0**

 

  + 

  

2 - Et vos achats en produits de commerce équitable et non bio

Voici la case pour entrer le montant de vos achats (les achats en commerce équitable restent inclus dans le total des achats EGALIM non Bio)

Étape 4 sur 7 Valeurs totales des autres achats EGALIM ou critères d'achats

Étape suivante : Zoom sur la famille « viandes et volailles »

Produit ayant plusieurs labels : la valeur d'achat ne pourra être comptée que dans une seule des catégories.

La valeur (en € HT) des autres achats EGALIM

0 € HT
Remplir les achats « autre EGALIM » avec 232,83 € (i)



Dont valeur (en € HT) des achats Commerce équitable (hors bio)

Optionnel

€ HT
Outil "Mes achats" : Vous n'avez pas renseigné d'achats « commerce équitable (hors bio) »



💡 Pourquoi c'est important ?

En déclarant vos données d'achats en commerce équitable, vous participez à rendre visible la part des achats en commerce équitable et leur évolution en restauration collective .

🔍 Comment reconnaître dans vos achats les produits de commerce équitable ?

Appuyez-vous sur les **labels de commerce équitable** qui identifient les produits labellisés de commerce équitable.



💻 Ressources Ma Cantine :

- [Télédéclaration simplifiée : récapitulatif des champs à renseigner \(matrice et tableau\)](#)
- [Télédéclaration détaillée : tableau récapitulatif des champs à renseigner](#)